





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

Nr 4164

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante						
N° de rapport : 2	D					
Type d'habitation : M maison D appartement D su	contrôle périodique					
Type d'habitation :						
Demandeur	do CAN do Pinatallation	111				
Personne sur place :						
Adresse de la visite : Le La						
Date de visite: 24.41.41 Date d'emission : 2.113 Références client :						
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278						
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbi :	CHECK-LIST-INS-E-11					
Description de l'installation visitée :	Protoction gánárola du brancha	mant. 9	7 A			
ension d'utilisation ; 1 Protection générale du branchement : A Nombre de tableaux : 9 nombre de circuits terminaux : .5 → 1						
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :		offibre de circ	buits terrimau.	^		
Description		En ordre	Pas en	n.a. ou		
Description		Litolale	ordre	dérog.		
Correspondances des schémas à l'installation			Vidic	acrog.	4	
Etat du matériel électrique installé			_		-	
Mesures de protection contre les contacts directs					_	
Mesures de protection contre les contacts unects	at fanationnament des				-	
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur pro						
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐			X			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		V			-	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la					-	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils			V			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		V			-	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle				/	-	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations			X		_	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Ο ΜΩ					_	
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω			7		-	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.						
Manquements / Notes:						

VOIR HNWEX	e.,					
				* * * * * * * * *		
Conclusion:						
	ntions du R.G.I.E. Le prochain	contrôle néri	odique est à e	effectuer	Z	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.						
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à						
exécuter par le même organisme après mise en conformité 💢 au terme de 18 mois après signature de l'acte de						
vente.			<u> </u>	vanmaken veres/060	TE	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter						
par le même organisme en vue de compléter le dossier.						
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL					RAP/SOCOTEC-E273(fr)/	





0471/580.708 PEB - Contrôle Electrique

SOCOTEC BELGIUM ASBL

www.certigreen.be ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION

Rapport N: 0141 23/13/1291/05	
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. □Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. 	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : Chambre 15 ETAGE.	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
La valeur d'isplement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants : 	
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits, suivants: Chambre 1º ET. * Hosene de plan et la l'installe * Pefix apon et recondition rement de certain matériel à post fixe. * disfondionre ment du I Diff de 3 ort (soble de Brix). * Hose de suffort adapté à une prise et interne, de la buanderie. * Ver l'absence de flan oté rous ne poul our de terrains circuits.	RAP/SOCOTEC-annexe B